

Bulletin d'information

Edito: Un an, un bilan!



Daniel Lagain, Maire de Villers-Allerand Montchenot

Madame, Monsieur,

Un an déjà depuis nos dernières élections! Un bilan des activités du Conseil Municipal nous semblait nécessaire afin de répondre à des questions récurrentes sur les coûts, le fonctionnement, les projets..., questions légitimes que vous vous posez. C'est par le biais d'une interview de la Commission Communication que j'ai souhaité me faire le porte-parole du Conseil Municipal.

Avant de répondre aux interrogations, il me semble utile de préciser que la gestion d'une commune, même de taille modeste comme la notre, nécessite beaucoup d'énergie : 25 % du temps est consacré à régler des problèmes individuels ou de voisinage, 25 % est dédié au suivi des sujets en cours (lotissement, branchements divers...), seul le reste sert à assurer la fonction «noble» de la mission, les ambitions et les projets.

La Commission Communication (CC): Qu'en est-il du lotissement et de l'avancement des travaux?

Dès notre prise de fonction, nous savions que nous aurions à gérer le dossier du lotissement qui avait mobilisé en mai/juin 2010 la majorité de la population. En premier lieu, je souhaite remercier l'Association MontVillers avec laquelle nous échangeons et collaborons efficacement dans le cadre de nos prérogatives respectives.

Nous avons rejeté en avril 2011 une demande de permis modificatif. Cette décision a été mûrement réfléchie et débattue en Conseil Municipal. Compte tenu des failles du dossier ainsi que l'attente de la population sur la surveillance de son déroulement, nous avons été amenés à cette décision qui, pour mémoire, n'empêche en rien le déroulement des travaux tels que prévus dans le permis de construire initial.

CC : Mais le promoteur a fait appel de cette décision. Quel en est l'impact pour la commune ?

Pour répondre à des inquiétudes qui m'ont été rapportées, je souhaite rassurer les habitants sur les risques financiers encourus par cette démarche.

Au-delà du fait que ces risques sont maîtrisés et que notre décision est argumentée, nous avons contracté, dès le début de notre mandat, une assurance «Recours Juridique» de 650 €/an pour une couverture de 10 000 € de frais.

En réponse à ce recours, un mémoire a été rédigé avec l'aide de notre Cabinet d'Avocats et adressé au Tribunal Administratif début Juillet.

Nous devons noter le temps important consacré à la gestion de ce dossier tout au long de cette année.

CC : Pouvez-vous nous parler de la gestion de la Commune depuis votre mise en place et des projets à venir ?

Lorsque nous avons commencé, nous avons dû gérer les priorités, en fonction de l'importance des dossiers que nous avons découverts.

Cette première année d'expérience nous a permis d'appréhender les difficultés rencontrées par les élus ayant en parallèle une activité professionnelle. Bien sûr il existe des heures de délégation. Néanmoins les Administrations et services divers ont des horaires peu compatibles avec les agendas des élus qui travaillent.

Nous devons reconnaître qu'avoir parmi nous plusieurs conseillers à la retraite, donc plus disponibles, facilite grandement les échanges et le travail avec les différents interlocuteurs.



En ce qui concerne la gestion à proprement parler, il existe deux façons de l'aborder : On a de l'argent, on l'utilise à bon escient, On n'en a pas, on fait avec.

Nous sommes clairement dans le premier scénario.

CC: Derrière cette « philosophie », pourriez-vous être plus précis sur les chiffres ?

Avant tout, parlons imposition et rappelons quelques chiffres-clé.

1er point : Les bases d'impositions de Villers-Allerand restent largement inférieures (13.68%) à la moyenne des taxes des communes de notre intercommunalité, même après l'augmentation votée en mars.

2ème point: La moyenne annuelle des revenus de la commune sur les cinq dernières années est de 115 000 €. Après règlement des coûts de fonctionnement, restent environ 50 000 € de disponibilités pour des dépenses additionnelles ou d'investissement. Les projets que nous lançons doivent donc impérativement prendre en compte cette capacité annuelle de dépenses afin de ne pas mettre en péril l'avenir de notre commune en nous endettant trop lourdement. Car ces dettes pèseraient sur les budgets futurs, ceux de notre équipe mais aussi sur ceux de nos successeurs.

 3^{ime} point : Une gestion saine des biens de la commune est pour nous un enjeu prioritaire. C'est ainsi que nous avons dénoncé des engagements de principe pris préalablement, sans délibération :

- 35 000 € pour les raccordements des eaux d'assainissement et pluviales d'ORPEA,
- 15 000 € pour une extension d'eau potable pour le nouveau lotissement,

Soit une économie de 50 000 €, la commune estimant que ces dépenses devaient être prises en charge par les demandeurs.

CC: Avez-vous des projets en perspective?

Oui, mais ceux-ci doivent être mûrement étudiés et analysés financièrement.

Au début de notre mandat il y a un an, nous avons analysé les encours et dû répondre aux questions récurrentes concernant notamment les frais occasionnés par la nouvelle Mairie achetée en 2003. Le coût total acquisition/travaux s'élève à 535 000 € qui, corrigé des subventions et récupération de TVA, représente un coût pour la commune de 338 000 € (environ sept années de capacité d'autofinancement). Je précise que ce montant n'intègre pas les travaux d'aménagement du premier étage qui seront nécessaires.

Les dernières échéances ont été soldées cette année.

Il est clair qu'un tel investissement s'est forcément fait au détriment d'autres priorités comme l'entretien et la réfection de nos voieries trop oubliés depuis 10 ans.

Si le taux d'endettement de la commune reste faible, nous devons veiller à le maîtriser. En particulier, nous devons nous interroger sur le devenir de notre patrimoine communal. En effet, une bonne partie de ce patrimoine est aujourd'hui sous-utilisé, voire inadapté aux besoins présents et futurs.

CC : Nous reviendrons sur ce point dans quelques instants mais puisque vous parlez de projets prioritaires, pourquoi avoir commencé par la réfection des rues des Prés Bonnets et des Fauvettes ?

La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) décidé il y a quelques années avait conduit à l'extension de cette zone d'habitation et à la délivrance de nouveaux permis de construire. En revanche, l'adaptation des infrastructures publiques devenues nécessaire suite à cette extension n'avait jamais été prise en compte.

Aujourd'hui, notre analyse de l'état global des voiries du village ainsi que les problèmes hydrauliques constatées dans ces deux rues nous ont conduit à considérer ces travaux comme prioritaires.



CC: Cela veut-il dire que vous ignorez les autres besoins?

Surtout pas, mais nous agissons avec parcimonie, en fonction de nos capacités financières. Nous avons fait face aux nécessités de réfections de certaines voiries, jugeant prioritaires le traitement des problèmes hydrauliques et la sécurité des biens et des personnes.

Nous avons fourni le minimum pour effectuer le maximum. Il est certain que les riverains concernés auraient préféré la *«gamme supérieure»* mais en fonction des priorités et des coûts, nous avons paré au plus urgent.

CC : Tout le monde sait à Villers que vous vous interrogez sur le patrimoine de la commune. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Je n'éluderai pas la question, mais avant, je souhaite faire un parallèle avec le privé. Villers-Allerand était au XIXème et XXème siècle un lieu de résidence avec beaucoup de grandes demeures. Au fil des successions, certaines ont été léguées à des institutions, d'autres transmises aux héritiers. Aujourd'hui, dans le contexte du XXIème siècle, considérant les surfaces, les obligations de fonctionnement et d'entretien... assumer de telles propriétés est parfois difficile d'où le recours aux divisions, reventes partielles....

Une commune se doit d'avoir la même réflexion ; «avoir c'est bien» mais nous devons considérer les frais associés en fonction de leur utilité publique.

Devons-nous conserver des patrimoines qui génèrent des dépenses sans réelle utilité publique en contrepartie ? Je ne le pense pas.

Par ailleurs, la vente de biens publics permettrait de constituer des fonds dont nous aurions besoin pour l'évolution de notre commune.

CC: Plus concrètement?

Nous nous interrogeons actuellement sur le devenir de trois installations communales :

La salle des fêtes

Nous avons dû limiter ses activités suite à une plainte relative aux nuisances sonores. De ce fait, l'éventualité d'une nouvelle construction émerge. Je lis ou écoute avec attention les nombreux commentaires à ce sujet. La question de la rentabilité d'une salle des fêtes pour une commune ne se pose pas. En revanche, les attentes de la population de disposer d'une structure d'accueil pour les festivités locales, individuelles ou associatives sont légitimes et c'est le rôle de l'équipe municipale d'y répondre.

La Crayère

Classée terrain à vigne, elle ne remplit pas pleinement sa fonction de récupération des eaux et par ailleurs, pose des problèmes de sécurité.

Le complexe «ancienne mairie/école»

Suite au déménagement de la mairie et au transfert prévu des classes primaires sur Rilly décidé avant notre élection, ces bâtiments inoccupés sont une charge importante pour la commune.

Voici des questions essentielles sur lesquelles travaille actuellement notre Commission Urbanisme et Patrimoine. C'est dans le cadre de ces réflexions que nous avons jugé opportun de saisir l'occasion d'acquérir un terrain situé en bas des tennis, pour un montant de 20 000 €.





CC : Beaucoup de parents souhaiteraient une extension des heures de garderie pour les enfants de la maternelle ? Qu'en pensez-vous ?

Un groupe de travail a mené une analyse approfondie des modalités d'accueil des jeunes enfants dans notre commune, étudiant divers scénarios : crèche, micro-crèche, accueil périscolaire. Tenant compte des besoins de la population et des possibilités de garde déjà présentes sur la commune, le choix s'est orienté sur l'extension des horaires de l'actuelle garderie. Les modalités détaillées de fonctionnement ont été présentées aux parents, pour une mise en place rapide dès la rentrée de la Toussaint 2011.

CC: Comment procédez-vous pour travailler sur les projets?

La plupart des chantiers font l'objet d'études préalables conduites par les différentes commissions. Dans un deuxième temps, les résultats de ces travaux sont présentés d'une part au Conseil Municipal où les propositions sont débattues, d'autre part sont partagés avec la population pour collecter les avis et enrichir la réflexion.

Vous comprendrez que cette phase de préparation, parfois longue, est cependant indispensable pour instruire sérieusement les dossiers et disposer de tous les éléments permettant les échanges constructifs avec la population puis la prise de décision finale.

CC: Avez-vous des commentaires supplémentaires à formuler?

Je profite de cette interview pour souligner le travail efficace des Commissions et le dynamisme des associations locales. Je remercie tous ceux sur lesquels j'ai pu compter cette année pour animer la vie de notre commune et organiser les nombreux événements qui s'y sont déroulés :

La fête patronale et son magnifique feu d'artifice,

Le repas des anciens,

Les décorations de Noël et le fleurissement de la Commune,

Les commémorations du 8 Mai et 11 Novembre,

Les concerts à l'église Sainte Agathe,

La journée des artisans en symbiose avec la journée des jardins de Madame et Monsieur HEIDSIECK,

La randonnée de Pentecôte,

Sans oublier la course de caisses à savon dite « la Ravouille » qui par son originalité, a créé l'événement dans la région,

Les manifestations diverses, course mixte, manifestations canines ... et j'en oublie probablement.

La mobilisation de tous porte ses fruits, élus, employés municipaux, bénévoles. C'est à l'occasion d'événements simples, conviviaux, que la population de Villers-Allerand se retrouve et se fédère.

Pour finir, je rappellerai qu'être élu, c'est traduire par l'action la confiance qui nous a été accordée.

Vous remerciant de cette confiance,

Pour le Conseil Municipal **Le Maire**



Les Z'infos

Point info sur la déviation RD51

■ Le 16 Septembre dernier, le Maire Monsieur LAGAIN a reçu à la Mairie de Villlers-Allerand René-Paul SAVARY, Président du Conseil Général, accompagné de Monsieur Alain TOULLEC, Vice-Président. Cette réunion avait pour thème La déviation de la RD 51.

Monsieur LAGAIN a demandé au Président un statut clair quant à la réalisation de cette déviation, en insistant sur la nécessité d'apporter des réponses aux attentes des habitants de Montchenot.

Monsieur René-Paul SAVARY a répondu que c'était l'une de ses préoccupations principales, mais que, compte-tenu du coût de ce projet, des problèmes hydrauliques qui ne sont pas résolus en totalité, des nuisances bio-environnementales et pour les populations, celui-ci se trouvait retardé.

Monsieur René-Paul SAVARY a confirmé que cette déviation faisait toujours partie d'un objectif à réaliser, compte tenu de la nécessité de fluidifier la circulation croissante entre Reims et Epernay.

Monsieur LAGAIN a demandé de ce fait à Monsieur SAVARY d'envisager rapidement la mise en œuvre de mesures permettant de sécuriser la traversée de Montchenot et de faciliter la circulation des voies coupant la RN 51. Monsieur LAGAIN rappelle qu'en août 2010, il avait sollicité les services du Conseil Général à ce sujet. Ces aménagements, étudiés en collaboration avec la Gendarmerie, ont été sans suite à ce jour. Une deuxième étude a été faite en juillet dernier par les services du Conseil Général. Les rapports sont en attente, mais devraient amener rapidement des solutions.

Monsieur René-Paul SAVARY s'est engagé sur cette proposition et a chargé Monsieur TOULLEC de suivre ce dossier.

Nous vous tiendrons informés des suites et de l'avancement des actions.

Travaux rues des Prés Bonnets et Fauvettes

 Après sept semaines de travaux, voici deux rues remises en état pour quelques années.



Dans l'ensemble, ceux-ci se sont déroulés avec une bonne concertation et une grande compréhension des riverains. Il est vrai que la Société SRTP et son chef de chantier ont été très conciliants ; qu'ils en soient remerciés ainsi que tous les riverains.

Il reste à terminer l'engazonnement sur certains trottoirs. Celui-ci sera effectué avant l'hiver, la terre s'étant naturellement tassée et humidifiée.



Par contre nous avons dû faire déboucher, aux frais de la commune, trois tuyaux d'eaux pluviales remplis de ciment!

Morceaux de béton extraits de ce regard par la SOGESAE le 28/09/2011

Un nouveau Directeur à l'école de Villers-Allerand

 Une belle surprise attendait nos chères têtes blondes à la rentrée des classes!

C'est en effet un visage sympathique et connu de Villers-Allerand qui a accueilli les enfants.

Emmanuel LECLERE a été nommé Directeur de notre école communale en remplacement de Corantine BOUTREAU que nous remercions pour ses années de service. Emmanuel rejoint donc son



Emmanuel Leclere

épouse Maryvonne, en poste depuis quinze années déjà en maternelle.



Une garderie à Villers

• Après avoir reçu plusieurs demandes de parents d'élèves concernant une garderie au sein de l'école de Villers, nous avons procédé à une étude. Les parents souhaitent une halte garderie pour les enfants des classes maternelles, de 17h à 18h.

Bien que l'engagement soit municipal, ce service rentre dans les compétences de l'Intercommunalité. Ce projet a donc été présenté puis approuvé lors de la réunion «Intercom» qui s'est tenue le 29 septembre dernier, au principe que toutes nouvelles prestations, régies dans le cadre de ses compétences, se feront avec une participation financière complémentaire de 1,00 € par service, par jour et par enfant.

Ce projet est à ce jour concrétisé et accepté. Une garderie sera donc mise en place dès la rentrée de la Toussaint 2011, sous réserve d'engagement des parents pour les périodes «vacances à vacances». Nous pouvons nous réjouir d'avoir répondu à une demande exprimée depuis longtemps.



Les Z'infos

Gestion des eaux usées domestiques

Comportements non citoyens - Rappel des règles de bonne conduite

Les eaux usées domestiques correspondent aux eaux de la cuisine, salles de bain et toilettes des particuliers. Elles sont principalement porteuses de pollution organique et sont composées de graisses, détergents, solvants, de déchets organiques azotés ou encore de différents germes.

• Notre système de traitement (station d'épuration) a été conçu en fonction de ces caractéristiques. Il permet après décantation, filtration et digestion, d'une part de rejeter des eaux claires, d'autre part d'isoler des boues qui, après analyses, sont réexploitées.

Nous avons déploré fin 2010 une pollution importante causée par des déchets industriels et qui ne correspondent aucunement à des rejets domestiques. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Les résultats de l'enquête laissent supposer un déversement «pirate» dans une bouche d'égout.

Les conséquences sont lourdes : obligation de dessécher ces boues, puis de les détruire par incinération. Le préjudice financier total s'élève à plus de 30 000 €.

Devant un délit de telle importance, l'usage voudrait qu'une taxe exceptionnelle pour traitement de pollution soit appliquée. Nous avons préféré trouver d'autres alternatives pour palier à cette situation que nous voulons considérer comme exceptionnelle.

Il est facile d'accéder au réseau d'eaux usées. Mais vous pouvez le constater, ces indélicatesses délibérées ont des répercutions désastreuses. C'est pourquoi de tels faits ne doivent plus se répéter. Nous ne souhaitons pas être dans l'obligation de revoir les taxes de dépollution. Aussi, nous faisons appel à votre citoyenneté pour respecter ces règles élémentaires et vous demandons de nous signaler, sans hésiter, toute utilisation suspecte et non réglementaire de nos réseaux (vidange, soulèvement de plaque,....)

Taxes 2011

• Vous avez ou allez recevoir les avis d'impositions des Taxes d'Habitation et Taxes Foncières 2011.

Celles-ci sont partiellement modifiées du fait de la réforme de la Taxe Professionnelle qui conduit à une redistribution des taux entre les différentes collectivités locales. La redistribution de ces taxes ne change en rien l'imposition globale hormis la revalorisation légale des valeurs locatives et la décision des collectivités de modifier les taux.

Nous tenons à votre disposition en mairie un document expliquant ces changements, disponible également par courriel.

Saison de chasse 2011-2012

• Chasseurs et sangliers guettent ... Un nouvel appel à la prudence lors de vos promenades en forêt.

praderior fore de vos promenados en fores.			
THE BOARD	VILLERS ALLERAND		
A Maria Contract	JOUR	DATE	HORAIRE
Walleton 18	Dimanche	23.10.2011	le matin à 7 h 50
	Dimanche	06.11.2011	le matin à 7 h 50
	Dimanche	20.11.2011	le matin à 7 h 50
	Dimanche	04.12.2011	le matin à 7 h 50
	Dimanche	18.12.2011	le matin à 7 h 50
	Dimanche	08.01.2012	le matin à 7 h 50
	Dimanche	15.01.2012	le matin à 7 h 50
	Dimanche	12.02.2012	le matin à 7 h 50
	Dimanche	26.02.2012	le matin à 7 h 50



- Depuis septembre 2011, des cours de flûte et de violon sont donnés dans la salle du 1^{er} étage de notre Mairie, dans le cadre des activités de l'intercommunalité.
 - Flûte traversière : Mme PHILIPPE, le jeudi de 17h30 à 20h
 - Violon : Mme DELMONICO, le vendredi de 16h à 19h30

Madame HERBERT (06 30 90 21 02) se tient à votre disposition pour tous renseignements (inscriptions, tarifs...).

Elagage

• Nous rappelons à tous les obligations d'élagages des végétaux en bordure de propriétés.

Depuis l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi en mai 2011, le maire peut faire exécuter d'office, aux frais des propriétaires, les travaux d'élagage ou l'abattage des arbres menaçant de tomber sur les voies communales ou plus largement, mettant en cause la sécurité sur les voies publiques.

Le maire peut par ailleurs établir des servitudes de visibilité comportant l'obligation de supprimer les plantations gênantes pour les propriétés situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux pour la circulation.

A vos échelles et échenilloirs ...



Flashback

15 mai «La Ravouille», du concentré d'enthousiasme toute la journée !



■ De l'enthousiasme, il en fallait à l'équipe organisatrice et ses bénévoles, car il y a eu quelques brins de paille à installer sur le parcours et quelques barrières pour protéger les piétons et les participants... Et bien leur en a pris car elles ont résisté à quelques spectaculaires sorties de route de nos intrépides concurrents. Au final, et c'est tant mieux, il n'y a pas eu besoin de l'équipe de secouristes mobilisée sur l'évènement et les pansements sont restés dans leur boîte.

De l'enthousiasme, il y en a eu dans les yeux de nos petits concurrents qui ont dévalé notre pente toute la journée, rivalisant de technique au fil des descentes pour négocier la meilleure trajectoire, frôlant les ballots de paille, se penchant dans les courbes ...

Il est fortement conseillé aux parents de ne pas prendre de rendez-vous le jour de la prochaine édition, parce que, sans nul doute Il y aura une prochaine édition!

13 juin

Randonnée pédestre de Pentecôte

· Les promeneurs sont venus nombreux : 116 courageux se sont attaqués au parcours long (13 km), 71 se sont contentés du plus petit (6 km). La totalité des bénéfices, 533 € dont un don de

140 € fait par les organisateurs, a été remis à la municipalité pour l'achat d'un défibrillateur

cardiaque qui sera mis prochainement à la disposition de tous.

de notre église.

4 et 5 juin





 Notre village a accueilli 700 personnes, flânant du jardin Heidsieck à l'église, parmi les stands d'exposition, de démonstration et ateliers : aguarelles, vitraux, céramiques, meubles peints, gravures, sculptures, etc.....

Sous le regard bienveillant de Sainte Agathe, un conseiller municipal a assuré 3 visites commentées

Quelques notes de «La chorale des filles» à l'ombre des féviers ont réjoui l'oreille.

Nous remercions chaleureusement les artistes qui ont joué le jeu, les habitants qui ont bien voulu les accueillir ainsi que tous les bénévoles.

17 et 18 sept

Fête patronale

 La retraite aux flambeaux, accompagnée par l'harmonie de Witry les Reims a pu avoir lieu, malgré une météo capricieuse qui a écourté la soirée.

Comme les années précédentes, notre spécialiste Jean-Marie FLEURY nous a offert un magnifique feu



d'artifice. Mr FLEURY est un officier assermenté, ce qui lui permet de confectionner et tirer lui-même les feux d'artifice. Lors de ses interventions extérieures, il est rémunéré en fusées qu'il

utilise à Villers, d'où un faible budget pour notre

commune. Qu'il en soit vivement remercié.

Le soleil ayant décidé de faire une apparition le lendemain, les habitants ont pu apprécier l'initiation à la danse hi-hop et le spectacle

donné par les danseurs du collectif Footzbeul.

Les enfants, non loin d'être découragés par le temps, ont pu profiter largement du manège.

Nous profitons de l'occasion pour remercier

tous les bénévoles de leur contribution.

1er oct





Randonnée nocturne

• Troisième édition du «Jour de la nuit» organisée en partenariat avec le PARC NATUREL REGIONAL de la Montagne de Reims.

Cette manifestation nationale avait pour objectif de sensibiliser au maintien de la qualité du ciel nocturne et d'alerter sur les conséquences de la pollution lumineuse sur la faune : oiseaux, insectes, vie aquatique ...

Notre village a accueilli 110 randonneurs sur un parcours de 4,5 km sous un ciel étoilé.

Le chant de la hulotte a ponctué la balade, comme pour rappeler l'évidence d'une vie nocturne à l'heure où les braves gens sont sensés dormir.

Pour information: 1 905 éclairages publics à Villers-Allerand (extrait documentation PNR)



■ En bref

Un si joli village

• Le 27 mai dernier, plus de 1 000 plants de géraniums, surfinias, impatiences et autres fleurs ont été livrés par l'entreprise MICHAELIS, horticulteur à Tinqueux.



Le soir même et la matinée suivante, sous la houlette de Muriel Dumargne, plus d'une vingtaine de bénévoles et d'élus se sont mobilisés.

Ces petites mains ont planté une centaine de contenants (jardinières, vasques suspendues, tonneaux), ainsi qu'une dizaine de massifs.

Cette année, le Comité de fleurissement a choisi de ne plus présenter le village au concours des villes et villages fleuris, ce qui a permis de diminuer le budget sans pour autant négliger l'embellissement de notre village.

Un concours qui a du chien

• Nos amis à quatre pattes ont offert en septembre un beau spectacle, grâce à l'Amicale des chiens de Villers-Allerand. Soixante dix chiens venus de plusieurs régions étaient présents à cette manifestation pour un concours de ring*.

La remise des prix s'est déroulée en présence de Monsieur JACQUINET, premier Adjoint au Maire. Le Président du Club, Monsieur Jean-Marie POTAUFEUX, acteur de cette belle manifestation a tenu à remercier toute l'équipe des bénévoles du club, les juges, et sans oublier bien sûr les concurrents.



(*) Ring : Nom donné à la discipline sportive qui regroupe une série d'épreuves de dressage : saut d'obstacles, obéissance, combattivité et pistage.

Centre Alzheimer au sein de la Résidence ORPEA

• Ce centre construit pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ouvrira ses portes en janvier 2012. Trois unités de 34 chambres ont été construites, dont 9 chambres prévues pour un accueil temporaire du malade. Ces trois unités sont fermées et entièrement sécurisées. Les chambres et les bureaux, de plein pied, ont été conçus autour d'un patio central, ouvert sur un puits de lumière. Cette conception a été réalisée dans le but de redonner une vie sociale aux personnes atteintes de cette maladie.

Souvenons-nous

La famille OLLER à Villers-Allerand

Joseph OLLER (1839-1922) a deux passions : les chevaux et le spectacle. Il est l'inventeur, en 1867, du Pari Mutuel, avec la complicité de Charles de Morny. Il est aussi le fondateur des «Fantaisies OLLER», crée le «Théâtre des Nouveautés», le Moulin Rouge, la piscine Rochechouart, le «Nouveau Cirque» (qui fera place à la Salle Pleyel), puis plus tard les «Jardins de Paris». Il a installé, en 1888, les «Montagnes russes» à la place desquelles il construira plus tard l'Olympia.

Joseph OLLER, propriétaire et aménageur des champs de courses de Maisons-Laffitte, fait aussi l'acquisition du célèbre Bal Mabille à l'emplacement duquel on construira le Grand Palais, fleuron de l'Exposition universelle de 1900.



Joseph OLLER

Son neveu, **Henry OLLER** (1872-1950), propriétaire d'une importante imprimerie à Puteaux, devient responsable de l'organisation du PMU, avenue de la Grande-Armée à Paris.

Il rencontre et épouse Hermine GODBERT, fille de Céleste GODBERT (1857-1913). Ce dernier est décoré en 1908 des Palmes Académiques en qualité de critique dramatique et à ce titre il fréquente les théâtres parisiens... La jonction est faite ...

Henry OLLER hérite par alliance de la Villa GODBERT, magnifique propriété à Villers-Allerand.

Si Joseph, «le père du music-hall», repose au Père Lachaise, Henry OLLER et son épouse Hermine GODBERT, reposent dans le paisible cimetière de Villers-Allerand.

La petite place Henry OLLER de notre village, dont ils furent les bienfaiteurs, rappelle leur souvenir.